

# ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

## COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

### RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°045 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL N°01/2017/CCEG/UEMOA DU 10 AVRIL 2017 MODIFIANT ET COMPLETANT LE PROTOCOLE ADDITIONNEL N°01 RELATIF AUX ORGANES DE CONTROLE DE L'UEMOA

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Moussa SANGARE**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 13 juillet de 10 heures 35 minutes à 11 heures 05 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification du protocole additionnel n°01/2017/CCEG/UEMOA du 10 avril 2017, modifiant et complétant le protocole additionnel n°01 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA.

Auparavant, le député Moussa SANGARE a été désigné pour prendre part aux travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le vendredi 07 juillet 2023 de 09 heures 14 minutes à 11 heures 30 minutes et le samedi 08 juillet de 09 heures 23 minutes à 11 heures 32 minutes sous la présidence du député Thomas TRAORE, Vice-président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la CAGIDH a organisé, le mercredi 14 juin 2023 de 13 heures 40 minutes à 15 heures 25 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CAEDS.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS),
- appréciation et avis de la Commission.

## **I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS**

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

### **I-1. Audition du Gouvernement**

La synthèse de l'exposé des motifs a été présentée par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargé du Budget. L'intégralité de l'exposé des motifs est contenue dans le rapport de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, saisie au fond.

### **I-2. Débat général**

A l'issue de l'exposé de madame la ministre, les commissaires ont soulevé des préoccupations auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse. Ces préoccupations ont concerné :

- les motivations qui ont prévalu à l'adoption du Protocole additionnel relatif aux organes de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment la Cour des Comptes ;
- la plus-value de la Cour des Comptes au sein de l'UEMOA d'autant plus que depuis sa création en 1994, l'UEMOA a toujours fonctionné sans cet organe ;

- les raisons du temps mis par le Burkina Faso pour ratifier le Protocole additionnel n°01/2017/CCEG/UEMOA qui date du 10 avril 2017 ;
- la liste des pays n'ayant pas encore ratifié le présent protocole additionnel et les perspectives de sa ratification par ces derniers ;
- la définition de la notion de « questions spécifiques » citée à l'article 24 du présent protocole ;
- la clarification des concepts de gestion des finances publiques tels que « ISSAI » et « INTOSSAI » ;
- les critères de sélection des trois conseillers de la Cour des Comptes de l'UEMOA ;
- les incidences financières de la ratification du présent protocole tant pour l'Etat burkinabè que pour l'UEMOA ;
- le montant de la contribution financière du Burkina Faso au fonctionnement de l'UEMOA ;
- le rôle de la Cour des Comptes de l'UEMOA.

## II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- renforcer le dispositif juridique du protocole additionnel n°01 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA ;
- consacrer l'indépendance et l'autonomie de gestion de la Cour des Comptes de l'UEMOA ;
- conférer à la Cour des Comptes un positionnement stratégique pour l'UEMOA ;
- assurer un meilleur suivi de la gestion des finances de l'Union.

Par conséquent, la CAGIDH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juillet 2023

Le Rapporteur



**Moussa SANGARE**

Le Vice-président



**Lassina GUITI**

## Séance d'adoption du rapport : 13/07/2023

### Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 <sup>er</sup> Secrétaire
3.	SANGARE Moussa	Membre
4.	NANA Basile	Membre
5.	YADA Salif	Membre
6.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre

### Liste des députés absents-excuses

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2 <sup>e</sup> Secrétaire
2.	LOMPO Dafidi David	Membre
3.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
4.	SAWADOGO Issa	Membre
5.	KARAMBIRI Yaya	Membre

### Liste des députés absents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLA Moumouni	Membre
2.	SANOU Yaya	Membre
3.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre

4.	OUARE Samadou	Membre
----	---------------	--------

**Liste de présence du personnel**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	NANA Moumouni	Administrateur parlementaire
2.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
4.	DALA/ASSAN Létitia Thérèse	Administrateur parlementaire
5.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
6.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
7.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire